



CONTRAT - Galette

Du 01 janvier au 31 décembre

n° :

Date :

Année : **2020**

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- De favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et « consom'acteurs ».
- De promouvoir des produits de qualité, de saisons variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

LES PRODUCTEURS	L'ADHÉRENT
M / Mme	Mme / M
NOM : ...BOUCAUD... Prénom : Séverine	Nom :
Représentante de : A LA BONNE CRÊPE ET GALETTE	Prénom :
Adresse : ... 23 rue de Plessis.....	Adresse :
Code postal/ville : 35600, Bains sur Oust	Code postal :
Téléphone : 07 87 27 88 69	Ville :
Courriel: sev.boucaud@orange.fr	Téléphone :
	Courriel :

Contrat Galette

Le producteur : Je soussigné(e) **BOUCAUD Séverine**..... déclare : avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect du règlement intérieur de l'AMAP PAYS de REDON et de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent : Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, du respect du règlement intérieur de l' AMAP PAYS DE REDON, de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Le présent contrat est conclu pour l'année **2020**.

1. Termes du contrat Vous vous engagez à venir chercher vos paniers pendant ... **22** ... semaines. L'amapien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production, de ce fait les chèques seront remis au trésorier de l' AMAP Pays de Redon ou au «réfèrent Producteur» au moment de l'engagement avec le présent contrat. Ils seront remplis à l'ordre de ...**BOUCAUD Séverine**...

2. Résiliation Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une résiliation doit être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Objet

Information producteur Je m'engage à confectionner les galettes et les crêpes avec de la farine Bio fournie par Christophe Royer de Cournon.

Distribution

Point de distribution	Le vendredi de 18h à 19h	06 Rue de la Maillardais - 35600 REDON		
Durée de la saison	La saison commence le 10/01/2020 et se termine le 18/12/2020			
Semaines de distribution	Distribution pendant 22 semaines aux dates suivantes : janvier : 17 et 31 ; février : 14 ; mars : 13 et 27 ; avril : 10 et 24 ; mai : 15 et 29 ; juin : 12 et 26 ; juillet : 17 et 31 ; août : 14 et 28 ; septembre : 11 et 25 ; octobre : 16 et 30 ; novembre : 13 et 27 ; décembre : 11			
Descriptif produit	Quantité	Prix unitaire	S/Total	Total
Galette BIO	0€70
Crêpe BIO	0€70
* Tableau à remplir en précisant la quantité que vous prenez régulièrement par livraison			Total/semaine
			Nombre de semaine	x 22
			Total dû

4. **Conditions** Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation pour l'année soit :

Modalité de règlements						
22	semaines de livraisons en	chèques de €	pour un total dû €
Dépôt des chèques en début de mois de						

Engagement contractuel des parties signataires

A imprimer et remplir en simple exemplaire . (Il sera photocopié ou scanné après signature et vous sera remis)

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
M / Mme NOM : ...BOUCAUD... Prénom : Séverine Représentants de : À LA BONNE CRÊPE ET GALETTE	Mme / M Nom : Prénom :
Fait à : Le :/...../..... Signature :	Fait à : Le :/...../..... Signature :

Coordinateurs contrat Galette :

Annie TROUBADOURS - email : annietpba@gmail.com